

DEL/2023/DG/61**ADHESION A LA CONVENTION « ELEC2025 » PROPOSEE PAR L'UGAP
FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE**

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010, dite loi NOME prévoyait la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité pour les sites supérieurs à 36 KVA (tarifs jaune et vert) au 31 décembre 2015.

A cette échéance, la Ville de Hem devait obligatoirement satisfaire ses besoins en électricité au terme d'une mise en concurrence des fournisseurs.

Compte tenu des enjeux techniques, économiques et juridiques que soulève l'achat d'énergie, l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) a proposé aux collectivités et établissements publics d'adhérer à un dispositif d'achat groupé.

Ce recours à la centrale d'achat public UGAP, présente en effet l'intérêt :

- De fédérer de nombreuses personnes publiques aux profils de consommation variés (collectivités, établissements d'enseignement, établissements hospitaliers, l'Etat, opérateurs assurant des missions d'intérêt général etc.), dans le but d'obtenir des volumes suffisamment importants pour susciter l'intérêt des fournisseurs et donc à stimuler la compétition,
- De dispenser les adhérents de toute procédure de publicité et de mise en concurrence puisque ces dernières seraient assurées par l'UGAP,
- De les faire profiter d'un cahier des charges élaboré en toute connaissance des marchés de l'énergie et de l'achat public du fait de la forte expertise de l'équipe projet Energie et Environnement de l'UGAP.

La Ville de Hem a adhéré au dispositif « Electricité 1 », lequel a permis à la Ville de Hem de réaliser des économies substantielles sur l'ensemble de ses sites, par rapport aux tarifs réglementés, puis au dispositif « Electricité 2 » qui a donné lieu à un marché subséquent s'exécutant à compter du 1^{er} janvier 2019 et qui a pris fin au 31 décembre 2021, puis au dispositif « Electricité 3 » qui a donné lieu à des marchés subséquents s'exécutant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Afin d'assurer la continuité de service, une nouvelle procédure d'adhésion intitulée « ELEC2025 » vient d'être engagée par l'UGAP, en vue d'un démarrage du nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de trois ans.

Pour la signature de la convention d'adhésion au dispositif, l'UGAP désire que les adhérents se prononcent sur la part d'électricité verte souhaitée. A ce titre, la Ville de Hem a le choix entre différentes options :

- Choix de l'énergie : (choix non engageant)
 - Standard (mix énergétique)
 - Electricité Verte
 - 50%
 - 75%
 - 100%
- Choix du taux de couverture d'électricité verte : (choix non engageant)
 - EV
 - EV+
- Choix EVP « Electricité Verte Premium » : (choix engageant)



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le vingt-deux juin,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 juin 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Pascal NYS



Cela étant exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'opter pour les choix suivants :

- Un choix mixte selon les points de livraison (PDL) :
 - o Energie standard (mix énergétique)
 - o Energie électricité verte 100% en qualité EV selon les sites repris en annexe.

Energie standard :

Ferme FRANCHOMME
Maison du Portugal
GS Victor HUGO/Complexe DUBUS
Salles Cruypenninck & Delcourt
Bâtiment Schweitzer / restos du Cœur
Centre Technique Municipal
Maternelle La Fontaine
Site Diligent & GS Curie
Groupe Scolaire Saint Exupéry
Groupe Scolaire Pagnol
Maison de la Petite Enfance
Groupe Scolaire De Lattre
Hôtel de ville
La Cantoria
Le Zéphyr

Energie électricité verte 100% en qualité EV

Centre commercial Schweitzer
Local MEDIA
Schweitzer
Local Syndical
Cimetière
Salles Brasiello & Sockeel
Tiers Lieux 1
Tiers Lieux 2
Primaire Ferry
Stade Hidalgo
Maison du Foot
Grand-Place // Bornes marchés& fontaine
Grand-Place // Tarif jaune manifestations
Salle H Dunant
Salle Beaumont
Salle des fêtes et local PM
Caméras rue Watteeuw

Caméras rue Jules Guesde
Entrepôt PIAT
Etang de Pêche/ Base de loisirs
Panneau square Berthelot
CIB // Coquin-Coquine
Ferme Braquaval // Services généraux
Salle Bournazel
Logement 419 Guesde
Eclairage Stade
Parking Dubus
radar Clemenceau
radar Charles de Gaulle
radar petit flot
Parking Agents
Dojo
LEPLAT ZEPHYR
Ombrières parking MESP
CS Lionderie
Eclairage public

Vu l'avis conforme de la Commission Finances, Economie et Administration Générale du 12 juin 2023,

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP ;
2. De l'autoriser à signer tous les actes et toutes les mesures d'exécution nécessaires à l'application de la présente délibération ;
3. D'imputer les dépenses successives sur les crédits qui seront inscrits aux exercices concernés.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

